

SYNTHÈSE

7^{es}
RENCONTRES
PROFESSIONNELLES
DE L'ORIENTATION
DES JEUNES HANDICAPÉS



REBONDIR APRÈS
UNE RUPTURE DE PARCOURS

8 AVRIL 2019



En présence et sous le haut patronage de Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge des personnes handicapées

REBONDIR APRES UNE RUPTURE DE PARCOURS

Lorsque le parcours de formation des jeunes est interrompu en raison de la maladie ou du handicap, différents dispositifs permettent d'éviter le décrochage scolaire et de suivre une formation. Enseignants, médecins et spécialistes de l'éducation inclusive tentent de faire évoluer les pratiques. Un accompagnement à tous les niveaux du parcours, pendant les études, la formation professionnelle et au cours de l'insertion professionnelle, permet d'apporter des réponses. Ces 7^e Rencontres professionnelles ont permis de mettre en avant des exemples de dispositifs, d'outils et de pratiques innovantes.

Des besoins spécifiques

Il y a aujourd'hui plus de 300 000 jeunes en situation de handicap scolarisés en établissements ordinaires. Si certains passages lors du parcours scolaire sont difficiles pour tous les élèves, des problématiques spécifiques au handicap viennent s'y ajouter. Les risques de rupture sont alors plus importants pour les jeunes en situation de handicap. Une étude de la Depp établit en effet une corrélation entre le parcours scolaire, les filières d'études, l'origine socio-professionnelle des parents et le type de troubles des élèves. C'est dès le premier degré que se pose la question de la détection des situations à risque, de la prévention du décrochage scolaire et de l'accompagnement des jeunes.

Repérer les situations à risque

Dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole, des tests utilisés par les enseignants, leur permettent de repérer les élèves qui présentent des troubles afin de mettre en place les aménagements pédagogiques nécessaires. A la FSEF (Fondation santé des étudiants de France), un dispositif de repérage en amont (relais), à la fois médical et pédagogique, a été mis en place. Les jeunes et leur famille ont la possibilité de venir sans rendez-vous. Les relais étudiants-lycéens, à l'interface des études et du soin, permettent de contribuer à la lutte contre le décrochage (détresse psychologique, troubles émergents, conduites à risque). « *Si au bout de six séances le problème est résolu, le jeune peut reprendre son parcours. Si le problème soulevé est plus important, on peut proposer des adresses à la famille.* » explique Jérôme Daydé, directeur des études. Selon les cas, ils peuvent être dirigés vers d'autres dispositifs où un accompagnement plus important est proposé. Dans les Bapu (bureau d'aide psychologique universitaire), des psychiatres et des psychologues reçoivent les jeunes en consultation. Ils organisent aussi des rencontres avec des enseignants. Si la pathologie est lourde et nécessite un accompagnement au quotidien, le jeune peut être adressé vers une clinique soins-études.

Prévenir le décrochage scolaire

L'enseignement à distance

L'enseignement à distance est une des solutions permettant de prévenir le décrochage scolaire et faciliter le retour en formation. OpenCFA, un CFA en ligne sur les métiers du numérique, créé en 2018, forme des développeurs web, des gestionnaires de paie... Il accueille 15 % de personnes en situation de handicap : malentendantes, malvoyantes, autistes asperger ou encore atteintes de

troubles dys... Elles sont orientées vers le CFA notamment grâce à un travail en partenariat avec les référents handicap qui accompagnent les jeunes. Des cours préparatoires leur permettent d'accéder aux formations. Les apprentis sont suivis par des professionnels formés au handicap. Des visio-conférences réunissent professionnels métiers, responsables pédagogiques et apprentis. Un espace collaboratif permet d'échanger sur les cours, les projets de chaque apprenti et sur l'emploi. Des coachs professionnels également formés au handicap aident les apprentis à trouver une entreprise d'accueil en vue de la signature d'un contrat d'apprentissage et à s'insérer professionnellement.

L' « ancrage » scolaire

Dans les établissements de l'enseignement agricole, des actions de recherche sont menées afin de prévenir le décrochage scolaire et trouver des solutions. Elles font appel à différents supports : l'apprentissage (mise en situation et ancrage avec le milieu professionnel), la socialisation (actions en faveur de l'estime de soi, développement des compétences psycho-sociales) et l'autonomisation : rendre les jeunes autonomes grâce à l'engagement associatif au sein de l'établissement scolaire par exemple. Une unité facultative d'engagement citoyen, permet de valoriser cet engagement à l'examen. Ces actions sont destinées à mobiliser les élèves dans leur parcours de formation, leur donner des repères afin de favoriser leur insertion.

L'accompagnement des enseignants

Pour aider les enseignants des établissements de l'enseignement agricole, un accompagnement a été mis en place. Les équipes éducatives suivent une formation sur la connaissance des troubles, la conduite des entretiens d'orientation. Par ailleurs, l'appui d'un réseau-égalité et d'un réseau handicap, constitué de deux animatrices aide à répondre aux questions de terrain. Les outils élaborés sont ensuite proposés aux établissements. Pour aider à diffuser ces pratiques pédagogiques innovantes, des référents « innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » travaillent au sein des communautés éducatives. On peut citer également les groupes d'animation et de professionnalisation (Gap Dys), constitués d'enseignants, de conseillers principaux d'éducation, et d'inspecteurs de l'enseignement agricole. « *L'objectif de ces groupes est de réfléchir sur l'évolution des pratiques, la sensibilisation, la formation et la production de ressources. Ils ont aussi un rôle d'expertise.* » précise Franck Feuillatre, chef du bureau de l'action éducative et de la vie scolaire au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Par ailleurs, le ministère a publié deux guides destinés aux enseignants « Rendre accessible à sa mesure » (en ligne) et un guide pour l'insertion « L'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune ».

Renouer avec les études

Le dispositif soins-études

Mis en place par la FSEF, le « soins-études » associe les soins avec la poursuite ou la reprise d'études. Dans chaque clinique, une cité scolaire reçoit des jeunes de différents niveaux : fin de primaire, collège, lycée, lycée professionnel, enseignement supérieur. L'accompagnement varie en fonction du type de handicap. Les jeunes en situation de handicap psychique sont généralement en rupture scolaire depuis 2 ou 3 ans. Une prise en charge médicale et pédagogique est assurée avec un retour en classe. La situation de chaque jeune est évaluée chaque semaine avec les psychiatres, les cellules de soins et l'équipe pédagogique pour savoir s'il peut retourner en classe ordinaire. Pour les jeunes traumatisés crâniens, cérébrolésés, la prise en charge est assurée par des professeurs des écoles spécialisées et des professionnels de la réadaptation pour leur permettre de travailler collectivement

et évaluer leur niveau.

Dès qu'un jeune peut sortir, les équipes pédagogiques de la clinique prennent contact avec son établissement d'origine et mettent en place une passerelle avec l'établissement. Lorsque le retour en milieu ordinaire est plus compliqué, la fondation propose des logements adaptés (résidences étudiantes adaptées) à certaines pathologies, par exemple la résidence Colliard à Paris. La fondation travaille également avec les universités pour leur permettre de se loger et suivre des études supérieures.

Vers l'insertion professionnelle

Les attestations de compétences professionnelles

Différents dispositifs facilitent l'insertion professionnelle et permettent de rebondir après une rupture de parcours. Les attestations de compétences professionnelles facilitent l'accès au premier emploi et contribuent à sécuriser les parcours. Elles permettent de faire reconnaître les acquis des jeunes en situation de handicap ne pouvant accéder à un diplôme de niveau 3, qu'ils soient scolarisés en établissements ordinaires ou médico-sociaux. Elles concernent de nombreux CAP. Ces attestations s'apparentent aux diplômes mais portent uniquement sur les compétences acquises. Elles facilitent le dialogue avec les employeurs lors d'un entretien d'embauche. Dans l'Académie de Versailles, un groupe de travail constitué de professeurs de lycées professionnels formés au handicap et de professionnels des établissements médico-sociaux traduit en compétences des référentiels de diplômes. En 2018, 402 attestations de compétences ont été délivrées dans l'académie de Versailles dont 195 pour les établissements médico-sociaux, 131 pour les classes ordinaires et 76 pour les Ulis pro. Ces attestations permettent de construire des parcours professionnels et d'accéder ensuite aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE).

La plateforme « Ressource handicap formation »

Un nouveau dispositif « Ressource handicap formation » a été mis en place à l'initiative de l'Agefiph avec des partenaires (PRITH, Conseil régional, Pôle emploi, la Direccte). Il vise à sécuriser les parcours par la formation des demandeurs d'emploi, apprentis ou salariés. Il apporte des réponses concernant la compensation du handicap pendant la formation. « *La ressource handicap formation n'a pas vocation à intervenir pour l'ensemble des situations de formation mais uniquement dans les cas les plus complexes, dès que le référent de parcours ou l'organisme de formation fait face à une difficulté.* » explique Bastian Giesberger, chargé d'études et de développement à l'Agefiph. Différents acteurs interviennent, des prestataires spécifiques (mission locale, Pôle emploi, Cap emploi), le référent de parcours, l'organisme de formation ainsi que la personne en situation de handicap. Une fois les difficultés résolues, la prestation est mise en veille pendant 18 mois durant lesquels le dispositif peut être à nouveau sollicité en cas de difficultés.

Le dispositif « emploi accompagné »

Officialisé depuis la loi travail du 8 août 2016, l'emploi accompagné permet d'éviter les ruptures lors du parcours professionnel du travailleur handicapé. Il prévoit un dispositif d'accompagnement de longue durée pour assister à la fois le salarié en milieu de travail ordinaire et son employeur. Le but est de passer rapidement à un emploi. L'association Regain Paris met en œuvre ce dispositif pour les personnes en situation de handicap psychique en particulier. L'accompagnement se fait grâce à un référent unique (conseiller en emploi accompagné) en fonction des besoins individuels (préparation

à l'entretien...). A l'association Regain, l'identification des ressources de la personne en situation de handicap prend entre 1 et 3 mois : « *Notre démarche est d'aller rapidement vers un projet professionnel en comprenant les objectifs de la personne accompagnée, ses besoins de compensation et les aides nécessaires ainsi que les objectifs de l'entreprise et les dispositifs d'adaptation qu'elle peut mettre en place.* » indique Rémy Lambert, conseiller en emploi accompagné à l'association Regain Paris.

Humando Pluriels

Humando Pluriels est un cabinet de recrutement, de formation et de conseil spécialisé dans la diversité, au sein du groupe Adecco. Il accompagne les candidats qui ne peuvent être recrutés par les méthodes traditionnelles de recrutement ainsi que les entreprises. Humando Pluriels recherche les candidats dont les compétences correspondent aux besoins des entreprises et les mettent en relation avec les employeurs proposant des contrats d'intérim, CDD, CDI intérimaire, contrats de professionnalisation en intérim ou contrats d'apprentissage en intérim. Des mises en situation leur permettent d'illustrer leurs compétences. L'évaluation est réalisée sans CV. Une fois le recrutement réalisé, Humando Pluriels sensibilise les équipes à l'accueil d'un travailleur handicapé.

Mission handicap de la branche de la production audiovisuelle (groupe Audiens)

Le secteur de la culture mène également des actions en faveur de l'insertion. La mission handicap de la branche de la production audiovisuelle (groupe Audiens) accompagne les écoles des métiers de l'image, du son, du multimédia ainsi que les centres de formation continue et les CFA. « *Nous avons mis en place un groupe de travail « santé renforcé » qui mobilise l'ensemble des partenaires sur la question de l'emploi. L'objectif est que chacun puisse connaître l'ensemble des besoins des autres pour avoir le même niveau de savoir, et éviter que certains ressentent un déficit, renoncent à intervenir ou monopolisent la parole.* » complète Pascal Parsat, expert culture handicaps au groupe Audiens. Parmi les autres actions menées, des fiches métiers apportent des informations sur l'environnement du métier, les qualités et compétences nécessaires pour l'exercer et les aides techniques qui peuvent être mises en place. Ces informations permettent d'anticiper les projets d'orientation qui peuvent ensuite être confirmés grâce à un stage, un bon moyen de se confronter à la réalité d'un métier.

Un environnement inclusif et un accompagnement à toutes les étapes de la scolarité jusqu'à l'insertion professionnelle permettent de sécuriser les parcours. Pour cela, une coopération avec le secteur médico-social est indispensable. De nombreux dispositifs existent déjà tant dans le milieu scolaire que professionnel (emploi accompagné, CDD Tremplin...) ou se mettent en place par exemple concernant l'apprentissage. Leur développement va de pair avec la formation initiale et continue des professionnels (équipes éducatives, entreprises...) afin que tous les acteurs puissent coopérer en faveur de l'inclusion.

7^{es} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE L'ORIENTATION DES JEUNES HANDICAPÉS



**REBONDIR APRÈS
UNE RUPTURE DE PARCOURS**
8 AVRIL 2019



Contacts CIDJ

Attachée de presse

Isabelle Guérif
Tél. : 01 44 49 12 25
isabelleguerif@cidj.com
@IsabelleGuerif

Responsable du programme HandiJeunes

Antoine Cancellieri
Tél. : 01 44 49 12 70 / 06 10 20 90 68
antoinecancellieri@cidj.com

CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse)
101, quai Branly
75740 Paris Cedex 15

www.cidj.com : plus de 750 fiches métiers, des témoignages, des dossiers thématiques sur les études, les métiers, la mobilité européenne et internationale, la vie pratique, les droits, des tutoriels, 250 vidéos, un forum, des offres de job, d'emploi, de contrat en alternance et de stage.

www.cidj.com/handijeunes

Des contenus d'actualité, des articles, interviews, témoignages, vidéos dédiées aux thématiques « emploi » et « études avec un handicap ».

Médias sociaux : Facebook @CIDJParis, Twitter @Le_CIDJ et aussi LinkedIn, Instagram, YouTube.

www.actuel-cidj.info : l'encyclopédie de référence pour s'informer et s'orienter.

Contacts Onisep

Relations avec la presse

Agnès Loustau
Tél. : 01 64 80 36 15
aloustau@onisep.fr

Cheffe du service handicap

Hélène Legault
Tél. : 01 64 80 37 81
hlegault@onisep.fr

Documentaliste secteur handicap

Claire Maqimel
Tél. : 01 64 80 35 02
cmagimel@onisep.fr

Onisep
12, mail Barthélemy-Thimonnier
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

www.onisep.fr : l'info nationale et régionale sur les métiers et les formations.

www.onisep.fr/handicap : une rubrique, des actus, des vidéos et une base de données consacrées à la scolarisation et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap ; une démarche inclusive d'information sur le handicap dans l'ensemble des publications et services de l'Onisep. Le site et l'appli mobile Total Accès : **mobile.onisep.fr/totalacces**

Les services en ligne de l'Onisep :

www.monorientationenligne.fr : des conseils en ligne par mail, tchat et téléphone.
Médias sociaux : Twitter, Facebook, LinkedIn et Facebook Onisep handicap.



avec le soutien des partenaires de l'Onisep et du dispositif HandiJeunes du CIDJ



Droit au savoir



Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap